

DELIBERATION : 2020-05-14

OBJET : Décision modificative n° 005/2020 – Budget Ordures Ménagères

L'an deux mil vingt et le dix-sept novembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

Annot :

COZZI Marion
MAZZOLI Jean

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

Braux :

Castellane :

TILLEMANN Line
MARANGES Philippe
JONKER Nina

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

La Palud sur Verdon :

BIZOT GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

Méailles :

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Maxime

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
GERIN JEAN François

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. FENOUIL Jean ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion; Mme FALASCHI Sandra ayant donné pouvoir à M. MAZZOLI Jean; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. GOLE Jean-Paul ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric; Mme RALL Evelyne ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M. DELSAUX Alain ayant donné pouvoir M. MAZZOLI Jean; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. PESCE André ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; Mme. PONS-BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; M. COULLET Alain ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. SILVY Jean-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. OTTO-BRUC Thierry ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à Mme ONCINA Anabel; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. BICHON Bruno.

Absents excusés : M. BAC Aimé; M. RIGAULT Philippe; M. GRAC Stéphane; M. MANGIPIA Ludovic; M. DAGONNEAU Frank; M. LOMBARD Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme JONKER Nina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Décision modificative n° 005/2020 – Budget Ordures Ménagères**Exposé**

Considérant les notifications obtenues par l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL 2020 concernant l'extension des consignes de tri, il convient de réajuster à la hausse les crédits de recettes de l'opération « Matériel de pré-collecte / Aires de propreté » et de déduire en conséquence les besoins en emprunt associés.

Il vous est proposé en conséquence d'adopter la décision modificative n°005/2020 du Budget Ordures ménagères tel qu'il suit :

Recettes d'investissement :

Article	Opération	Libellé	Montant
1311	10009	Subvention Etat et établissement nationaux	+ 180 000 €
1641	10009	Emprunts et dettes assimilées	- 180 000 €

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ACCEPTER** la décision modificative n°005/2020 du budget Ordures Ménagères telle que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 17 novembre 2020

Le Président,



Maurice LAUGIER